

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Michèle Turcotte	13 255	6 854
François Jolin	2 983	1 411
Michel Bissonnette	3 014	1 417
Jean-Pierre Lavoie	2 850	1 326
Vincent Jarry	2 850	1 326
Jocelyne Veilleux	2 850	1 326
Bernard Gravel	2 850	1 326

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).